



REGARD BÉTHEMONTOIS



SOMMAIRE

L'EDITORIAL	3
VIE LOCALE	4
Bientôt 16 ans, pensez au recensement	4
Recensement	4
Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?	5
Inscriptions scolaire 2021-2022	5
COVID 19 : CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LE VAL-D'OISE	6
Ouverture des centres de vaccination dans le Val-d'Oise	6
VIE LOCALE	9
PNR Oise Pays de France	9
Chasses administratives : prudence aux promeneurs !	9
VIE DU CONSEIL MUNICIPAL	11
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS	14
LES ELUS DE NOTRE VILLAGE	15
INFOS TRAVAUX	17
La future station d'épuration à Chauvry	17
Les travaux d'assainissement en partie privative	17
Nouveau véhicule technique	17
TRI-OR	18
VIE SCOLAIRE	19
Une petite révolution dans nos écoles !	19
DU COTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	20
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	21
ÇA S'EST PASSE A BETHEMONT	23
Premier Marché Rural	23
Commémoration du 11 novembre	24
Distribution des cadeaux de fin d'année à nos aînés	25
Noël à Béthemont-la-Forêt	25
Illuminations & Décorations	26
VIE LOCALE	27
Le Carnet – Etat Civil 2020	27

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : Route des Princes

Jean-Paul Lambermont-Ford

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe
Municipale

L'EDITORIAL



Chères Béthemontoises,
Chers Béthemontois,

Nous ne sommes pas près d'oublier l'année 2020 qui a marqué durablement chacune et chacun d'entre nous.

Qui aurait imaginé un jour vivre ces situations de confinement, de couvre-feu, de devoir présenter une attestation pour sortir masqué de chez nous ?

Qui aurait imaginé la fermeture de nos écoles, mettre entre parenthèse les activités sportives, stopper toutes les activités culturelles ?

Qui aurait imaginé la fermeture de nos commerces et désigné certains comme « non essentiels » ?

Et pourtant....

Cette année qui vient de s'écouler a propulsé sur le devant de la scène toutes ces personnes que nous côtoyons quotidiennement et à qui nous ne prêtions pas attention, nos agents du service public, nos enseignants, le personnel médical et paramédical, les caissières, les éboueurs et tant d'autres.

Je tiens à les remercier pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année écoulée.

Même si c'est un peu tardivement, je souhaite à tous les Béthemontois, une meilleure année que la précédente, une année pleine de joie et de bonheur. Même si je suis convaincu que ce virus continuera à rendre la vie compliquée cette année.

Plus que jamais je vous adresse tous mes vœux de bonne santé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal,
Je vous souhaite la plus belle des années.

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

VIE LOCALE



Jour	Ouverture	Fermeture
Lundi	15h30	17h30
Mercredi	09h30	12h00
Jeudi	16h00	18h30
Samedi	09h00	12h00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

BIENTOT 16 ANS. PENSEZ AU RECENSEMENT

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

La Mairie leur remettra une attestation de recensement à conserver. Elle leur sera réclamée pour s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Elle facilitera leur inscription sur les listes électorales, à 18 ans.

Tous les jeunes nés en janvier, février et mars 2005 doivent donc se présenter à la Mairie, munis d'une pièce d'identité et du Livret de Famille de leurs parents.

RECENSEMENT



Au 1^{er} janvier 2020, la France comptait 67 064 000 habitants (la population a augmenté de 0,3 % au cours de l'année 2019).

- la Région Île-de-France comptait 12 278 210 habitants ;
- le Département du Val d'Oise comptait 1 248 354 habitants
- Au 1^{er} janvier 2021, le village de Béthemont-la-Forêt compte 415 habitants.

Compte tenu de la situation sanitaire, l'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a décidé de reporter l'édition 2021 du recensement de la population, à l'année prochaine.

Afin d'éviter les nombreux contacts avec la population, l'INSEE, en accord avec l'AMF (l'Association des Maires de France) et le CNERP (la Commission Nationale d'Evaluation de la Population), a jugé préférable de reporter l'enquête annuelle à 2022.

Attention ! Aucun agent recenseur ne viendra frapper à votre porte cet hiver.

Plus d'informations : www.le-recensement-et-moi.fr

ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES ?



Les élections Départementales et Régionales devraient avoir lieu au mois de juin prochain. Si vous souhaitez participer au scrutin, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales sur l'adresse en ligne : www.service-public.fr et chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet.

Vous pouvez aussi vous rendre en Mairie afin de vérifier votre inscription sur les listes électorales communales ou pour procéder à votre inscription, avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile à votre nom, daté de moins de trois mois.

INSCRIPTIONS SCOLAIRE 2021-2022



L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 6 ans révolus.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous présenter à la Mairie munis :

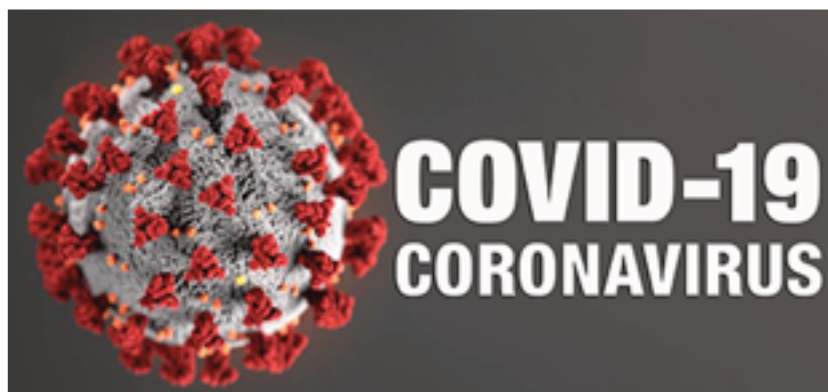
- de votre Livret de Famille
- de votre justificatif de domicile
- du Carnet de Santé de l'enfant

Les inscriptions scolaires concernent :

- les enfants nés en 2018, qui vont aller en Petite Section de Maternelle
- les nouveaux arrivants

Vous pouvez dès à présent vous rendre en Mairie pour inscrire votre enfant jusqu'au 30 avril 2021

COVID 19 : CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LE VAL-D'OISE



OUVERTURE DES CENTRES DE VACCINATION DANS LE VAL-D'OISE

Dans le Val-d'Oise, la campagne de vaccination contre la Covid -19 a débuté le 4 janvier 2021. Conformément à la stratégie arrêtée par le Gouvernement, cette première phase s'adresse aux :

- Résidents en EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- Personnes âgées de 50 ans et plus, ou présentant une comorbidité parmi les professions suivantes :
 - Professionnels de santé ;
 - Aides à domicile ;
 - Sapeurs-pompiers.

Comment prendre rendez-vous ?

Toute personne peut prendre rendez-vous dans le centre de son choix.

Les modalités d'accès et les coordonnées des centres de vaccination, seront mises à jour en temps réel, et disponibles sur www.sante.fr

La prise de rendez-vous se fait pour la première et la seconde injection :

- Par internet sur les sites doctolib (www.doctolib.fr) keldoc (www.keldoc.com), et maïa (www.maiia.com)

Ou

- Par téléphone en appelant directement le centre concerné.

Comment se déroule la vaccination ?

La vaccination est gratuite et nécessite deux injections à 28 jours d'écart, au plus.

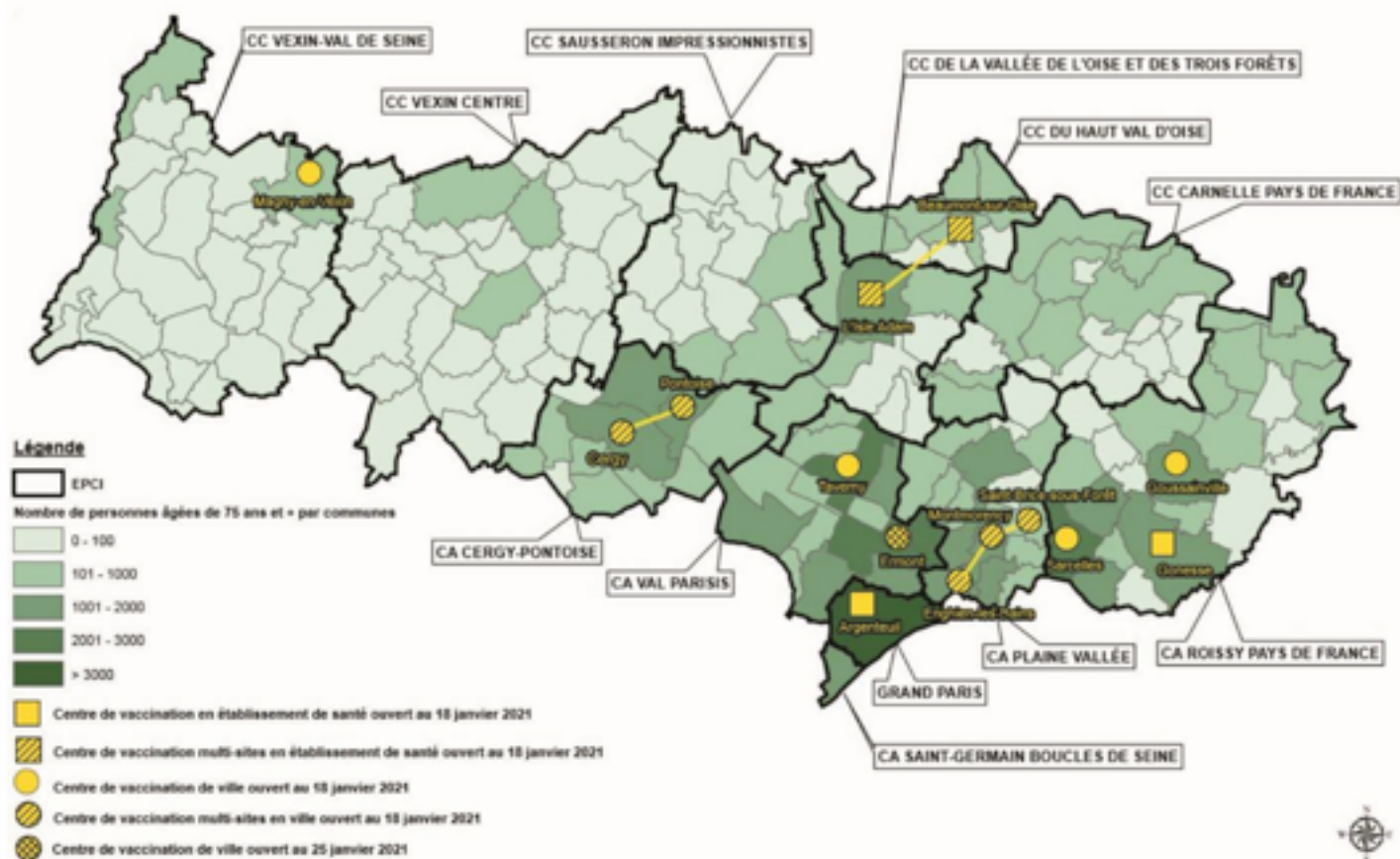
Le jour du rendez-vous il sera nécessaire de présenter un justificatif d'âge ainsi que la carte vitale ou le numéro de sécurité sociale. Après avoir vérifié l'absence de contre-indication, et si nécessaire avoir bénéficié d'un entretien médical sur place, la vaccination sera effectuée. Une surveillance de 15 minutes en salle d'attente après l'injection sera nécessaire.

S'il n'est pas possible de se déplacer ?

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées pour accompagner les personnes ne pouvant accéder par leurs propres moyens aux centres de vaccination. Si l'état de santé de la personne rend strictement impossible tout déplacement, son médecin traitant pourra, à sa demande, solliciter l'Agence régionale de santé afin qu'une solution adaptée soit mise en œuvre.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations sur le site de la Préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

Ces informations sont régulièrement mises à jour.



Où se faire vacciner ?

Depuis le 18 janvier, les personnes de 75 ans et plus peuvent également se faire vacciner dans l'un des centres de vaccination suivants :

- **Argenteuil** : Centre hospitalier d'Argenteuil, salle Agora, 60 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon (01.24.23.17.57)
- **Cergy-Pontoise** : (01.34.43.34.44)
 - **Cergy** : Centre médical des Linandes- 8 les Linandes Pourpres
 - **Pontoise** : Espace Cordeliers- 2 rue Rodin
- **Gonesse** : Centre hospitalier de Gonesse – 2 boulevard du 19 mars 1962 (01.82.32.05.96)
- **Goussainville** : Gymnase Nelson Mandela – 21 avenue de Montmorency (01.39.94.61.00)
- **Haut Val d'Oise** :
 - **Beaumont s/Oise** : Centre hospitalier – 25 rue Edmond Turcq (01.39.37.14.72)
 - **L'Isle Adam** : Hôpital gériatrique – 9 rue Chantepie Mancier (01.34.69.76.77)
 - **Magny en Vexin** : Maison de santé – 6 boulevard de la République (01.34.67.33.33)
- **Sarcelles** : Maison de quartier Watteau – Route des Refuzniks (01.34.45.74.02)
- **Taverny** : Gymnase André Messenger – Voie des sports (01.85.11.24.50)
- **Val d'Oise Centre** : (01.30.10.39.80)
- **Enghien les Bains** : Salle communale des thermes
- **Montmorency** : 3 avenue Foch
- **Saint-Brice-sous-Forêt** : 5 bis rue de la forêt
- **Ermont** : Gymnase Raoul Dautry – avenue Louis Armand

Ces centres sont répartis sur l'ensemble du département, en fonction de la densité de population des personnes âgées de 75 ans et plus. D'autres centres seront susceptibles d'ouvrir au regard de l'évolution de la campagne de vaccination.

PNR OISE PAYS DE FRANCE

Le 18 janvier 2021 le Premier Ministre a signé le Décret portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, pour une durée de quinze ans.

Pour rappel le nouveau périmètre du PNR Oise Pays de France compte 70 communes réparties sur les départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Dans le département du Val-d'Oise, nous comptons 25 communes : Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bellefontaine, Belloy-en-France, Béthemont-la-Forêt, Châtenay-en-France, Chaumontel, Chauvry, Fosses, Jagny-sous-Bois, Lassy, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise, Le Plessis-Luzarches, Presles, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Survilliers, Viarmes, Villiers-Adam, Villiers-le-Sec;

Inutile de revenir sur les lenteurs et les vicissitudes des procédures durant ces cinq dernières années, notre commune a enfin intégrée cette structure.



Il reste encore quelques étapes à passer avant que le comité syndical du Parc n'élise son nouveau bureau et puisse commencer à travailler.

Nous reviendrons vous présenter le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dans notre prochain numéro.

CHASSES ADMINISTRATIVES : PRUDENCE AUX PROMENEURS !



Comme tous les ans, l'ONF (l'Office National des Forêts), organise des journées de chasse dans la forêt de Montmorency.

Un trop grand nombre d'animaux dans la forêt, aboutirait à la disparition accrue de jeunes plants. Les journées de chasse permettent donc de réguler la population de sangliers et de chevreuils. Et ainsi de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers.

Le nombre d'animaux à prélever est défini par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

Des panneaux de signalisation sont disposés en périphérie du secteur chassé, pour sécuriser les espaces et informer les promeneurs.

Il est cependant recommandé de ne pas se promener dans la forêt de Montmorency les jours de chasse : les 4 et 11 février 2021.



VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

10 élus étaient présents, 1 absent

1 - Demande de subvention le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2020

Monsieur Didier Dagonet rappelle que le Conseil Municipal souhaite poursuivre son action dans le domaine de la rénovation énergétique en réalisant des travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de la Mairie et de l'école primaire.

Ces travaux consistent à remplacer l'ensemble de la toiture et la réalisation de l'isolation des combles sous toiture.

Le coût des travaux est estimé à 130 592.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte, l'avant-projet de travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de la Mairie et de l'école primaire pour un montant de 130 592,00€ HT soit 156 710,00€ TTC

Décide, de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2020, S'engage, à financer l'opération de la façon suivante :

Dit, que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021, section d'investissement,

Autorise, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus

2 - Dissolution du Syndicat de transports des Trois Forêts

Coût global de l'opération TTC	156 710,40 €
Coût global de l'opération HT	130 592,00 €
Fonds propres commune de Béthemont la Foret	52 236,80 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local	104 473,60 €
Taux de subvention attendu du coût global de l'opération	80,00 %

Monsieur Le Maire nous informe qu'une délibération N° 04/2019 proposant la dissolution du comité syndicat de transport des Trois Forêts a été prise le 11 avril 2019, qu'un syndicat intercommunal peut être dissous à la demande motivée de la majorité de ses conseils municipaux par arrêté de représentant de l'Etat dans le département concerné et que la dissolution du Syndicat rend nécessaire de statuer sur la répartition de l'actif et du passif dudit Syndicat, et qu'il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la dissolution du Syndicat de transports des Trois Forêts

Accepte le transfert de l'actif et du passif aux communes proposées dans la délibération n° 04/2019 du syndicat,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2020

10 élus étaient présents, 1 absent.

I Décision modificative n° I au budget 2020

Monsieur Patrice Glandières, présente les propositions de modifications à apporter au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la décision modificative n° I au budget 2020 comme suit :

Article	Libellé	Budget primitif	Montant de la décision modificative	DM n°1
Recettes de Fonctionnement				
70311	Concession dans les cimetières	600,00	+ 50,00	650,00
7063	Redevance services sportifs	4 000,00	+ 694,00	4 694,00
7088	Autres produits divers	0,00	+ 236,10	236,10
70	Produits des services	37 600,00	+ 980,10	38 580,10
7343	Taxe sur pylônes électriques	8 000,00	+ 470,00	8 470,00
73	Impôts et taxes	307 206,55	+ 470,00	307 676,55
Dépenses de Fonctionnement				
60632	F. de petit équipement	3 000,00	+ 1 000,00	4 000,00
60633	F. de voirie	1 600,00	- 1 000,00	600,00
60636	Vêtements de travail	500,00	+ 126,65	626,65
6064	Fournitures administratives	1 000,00	+1 000,00	2 000,00
61521	Entretien de terrains	24 000,00	+ 2 000,00	26 000,00
615231	Voie	20 000,00	+ 7 466,80	27 466,80
622	Rémun. Interm. et honoraires	5 000,00	- 4 000,00	1 000,00
6238	Divers	00,00	+ 420,00	420,00
011	Charges à caractère général	122 250,00	+ 7 013,45	129 263,45
022	Dépenses imprévues de fonct	15 024,91	- 5 976,15	9 048,76
022	Dépenses imprévues de fonct	15 024,91	- 5 976,15	9 048,76
6573	Subv. Fonct [°] aux organ. publics	0,00	+412,80	412,80
65	Autres charges gestion courante	100 000,00	+412,80	100 412,80
Recettes d'investissement				
10222	FCTVA	16 560,00	- 9 515,42	7 044,58
10	Dotation Fonds divers Réserves	19 560,00	- 9 515,42	10 044,58
132	Sub inv ratt actifs non-amort	10 500,00	+ 10 500,00	21 000,00
1341	Data [°] équip [°] territoires ruraux	0,00	+ 4 678,20	4 678,20
13	Subventions d'investissement	10 500,00	+ 15 178,20	25 678,20
Dépenses d'investissement				
2112	Terrains de voirie	83 990,72	- 8 067,22	75 923,50
212	Agencem. et aménag. terrains	0,00	+7 500,00	7 500,00
2151	Réseau de voirie	0,00	+ 6 000,00	6 000,00
2157	Mat. Et outil de voirie	0,00	+ 4 500,00	4 500,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	- 4 000,00	21 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	3 000,00	- 700,00	2 300,00
2184	Mobilier	0,00	+ 430,00	430,00
21	Immobilisations corporelles	111 990,72	+ 5 662,78	117 653,50

Autorise, le Maire à mandater les dépenses et à tirer les recettes afférentes,

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 - Autorisation pour Monsieur le Maire de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'assainissement en partie privative avec le Syndicat Intercommunale d'Assainissement d'Enghien-les-Bains.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Béthemont-la-Forêt est propriétaire de bâtiments situés rue de Montubois, à usage de l'école, de la salle de restauration et de la Mairie. Ces bâtiments ont vocation à être raccordés au réseau public dans le cadre de cette action groupée.

Aussi, il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Autorise, Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIARE dans le cadre de l'opération susvisée, et à signer tous actes et documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes relatif aux services de télécommunication

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des démarches de mutualisation des moyens et en vue de réaliser des économies d'échelles, la communauté de communes propose de regrouper les besoins des villes de notre intercommunalité pour des prestations de télécommunication.

Le groupement de commandes permettra aux membres de bénéficier de mêmes conditions contractuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Accepte, la constitution d'un groupement de commandes,

Désigne, la commission d'appel d'offre du coordonnateur comme commission d'appel, d'offres du groupement,

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,

4 - Rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile de France

Monsieur le Maire, présente le rapport d'activité annuel 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile de France à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, Prend acte, du rapport annuel 2019 présenté par du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile de France,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou sur le site internet du SIGEIF : www.sigief.fr rubrique « Bibilothèque / Rapports d'activité ».

5 - Rapport d'activités 2019 du Syndicat des Eaux d'Ile de France

Monsieur le Maire, présente le rapport d'activité annuel 2019 du Syndicat des eaux d'Ile-de-France à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, Prend Acte, du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du rapport d'activités 2019 du SEDIF,

Informe, la population que l'intégralité des rapports et documents annexés sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet du SEDIF : www.sedif.com rubrique « Médiathèque / Publications / Rapport annuels.

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - Rapport d'activités 2019 du syndicat Tri-Or

Madame Malvina Boquet, présente le rapport d'activité annuel 2019 du Syndicat Tri-Or à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, Prend acte, du rapport annuel 2019 présenté par le Syndicat Tri-Or,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

7 - Rapport d'activités 2019 de la Mission Locale de Taverny

Madame Isabelle Oger, présente le rapport d'activité annuel 2019 de la Mission Locale de Taverny à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, Prend acte, du rapport annuel 2019 présenté par La Mission Locale de Taverny,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2020

11 élus étaient présents.

I - Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

Monsieur le Maire informe et présente aux élus la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020/2026 que Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de Béthemont-la-Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Emet, un avis défavorable concernant la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020/2026,

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site de la commune

LES ELUS DE NOTRE VILLAGE

Nous vous proposons à chaque Regard Béthemontois de faire connaissance avec vos élus



ISABELLE OGER

ÈRE ADJOINTE

CHARGÉE

DES AFFAIRES SCOLAIRES

J'effectue mon 2^{ème} mandat, j'ai 46 ans, 3 enfants et je travaille dans le transport aérien de marchandises.

Mon engagement auprès de ma commune et au sein de l'équipe municipale :

- J'habite à Béthemont-la-Forêt depuis bientôt 18 ans ;
- Je me suis d'abord engagée au sein de l'école il y a quelques années pour ensuite rejoindre l'équipe Municipale avec Didier Dagonet lors du précédent mandat ;
- Je participe à la vie de notre village et y développe de nombreux projets ce qui est passionnant et très enrichissant.

Les raisons qui me poussent à m'engager au sein de notre village :

- Pouvoir agir pour conserver notre qualité de vie et œuvrer pour l'améliorer ;
- Travailler au sein d'une équipe positive qui a envie de se lancer de nouveaux défis ;
- Continuer les projets qui avaient débutés au précédent mandat et qui devraient arriver à terme durant cette mandature.

Mes objectifs principaux pour les années à venir ?

- Préserver et veiller au bon fonctionnement de nos écoles, améliorer notre école familiale qui est une chance pour nos enfants ;
- Impliquer les enfants dans la vie du village en organisant des événements ;
- Créer du lien entre les habitants et permettre aux générations de se retrouver ;
- Contribuer au dynamisme du village, se lancer de nouveaux challenges et être à l'écoute des habitants ;

LES ELUS DE NOTRE VILLAGE



THIERRY VINCENT

2ÈME ADJOINT

CHARGÉ

DES ANIMATIONS

Bonjour,

J'ai 56 ans, je suis cuisinier et deux fois grand père.

Pourquoi avoir souhaiter intégrer l'Equipe Municipale ?

J'ai toujours aimé me sentir utile aux autres. De mon métier, j'ai appris à travailler en équipe et de mon côté sportif j'ai aimé le goût du challenge. De plus j'ai intégré le CCAS de la commune au cours du dernier mandat. Même si je ne me sentais pas forcément légitime, habitant Béthemont-la-Forêt depuis seulement 10 ans, j'ai accepté bien volontiers la proposition de Didier DAGONET.

Ainsi je deviens un peu plus acteur du quotidien de ma commune.

Quels atouts pouvez-vous mettre au service de la commune ?

- La disponibilité : toujours à l'écoute ;
- La pugnacité : j'aime bien terminer les choses commencées (le marché) ;
- Le travail en équipe : élaborer un projet avec le nouveau conseil municipal est un plaisir et si je pouvais y apporter un petit « quelque chose » ce serait avec joie.

Quels sont vos projets pour ce mandat ?

Tout d'abord faire au mieux pour continuer le travail de nos prédécesseurs. Ensuite en tant que chargé des animations communales, créer un Comité des Fêtes. Celui-ci permettrait une plus grande souplesse de travail et une meilleure réactivité. Cela permettrait d'intégrer de nouvelles personnes dans la vie municipale.

Si un projet de regroupement de Communes venait à voir le jour comme le souhaitent les services de l'Etat, j'aimerais y participer car c'est un Challenge que l'équipe municipale est capable de relever.

INFOS TRAVAUX

LA FUTURE STATION D'ÉPURATION À CHAUVRY

Le futur système d'assainissement collectif créé par le SIARE, pour nos villages se poursuit.

En fin d'année, il a été réalisé une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'un Dossier d'Enquête Parcellaire (DEP).

Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions à Monsieur Le Préfet qui doit maintenant remettre son avis avant que le SIARE puisse acquérir les terrains et débiter les travaux.

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVATIVE

Au mois de septembre le SIARE avait adressé à l'ensemble des propriétaires un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau.

Vous avez été nombreux à répondre favorablement, le SIARE a dès à présent recueilli plus de 80% de conventions signées, ce qui nous permet d'envisager l'octroi de l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Toutefois certaines personnes n'ont toujours pas retourné la convention signée. Le SIARE rappelle que passé la date du 15 mars 2021, vous ne pourrez plus bénéficier de cette aide technique et financière.

Nous vous rappelons que, passé ce délai, ces travaux de raccordement seront entièrement à votre charge (et resteront obligatoires dans un délai maximum de 2 ans après la mise en service de la station de traitement des eaux usées).



NOUVEAU VÉHICULE TECHNIQUE

La commune a remplacé le véhicule technique en fin d'année. Le montant de cette acquisition est de 21 000.00 € TTC. Pour rappel le précédent véhicule avait été acheté en 2009, ce véhicule permet entre autres de réaliser le salage de nos voiries en période hivernale, mais aussi le transport du matériel et des matériaux nécessaires à l'entretien de notre village.

UNE PETITE RÉVOLUTION DANS NOS ÉCOLES !

Grâce notamment au soutien de notre inspecteur de circonscription, les classes de Béthemont et Chauvry ont été dotées de tableaux numériques et ont été sélectionnées pour participer à une expérimentation nationale d'équipement en matériel numérique.

Ces tableaux ont été installés en novembre 2020 dans nos classes. Et bientôt, les écoles seront dotées de tablettes numériques.

C'est une très bonne nouvelle pour l'équipe enseignante et les élèves qui ainsi peuvent profiter pleinement et bénéficier pleinement de nouvelles technologies en matière d'enseignement.

Nos enfants bénéficient d'apprentissages interactifs et de méthode de travail innovante qui leur permettent de devenir plus actifs au sein de leur classe.

D'autre part, cette aide de l'Education Nationale permet au SIRES de minimiser le coût financier de ces équipements qui était toujours à l'étude représentant une partie conséquente du budget du syndicat.

Cette acquisition prépare aussi nos enfants à l'arrivée au collège et la transition sera plus douce, ils seront mieux préparés et habitués aux nouvelles technologies.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS

(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Mériel, Méry sur Oise, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam)



RÉSUMÉ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2020

1 - Décision modificative n°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** :

Approuver la décision modificative n°2 selon les modifications opérées en virement et prélèvement sur les enveloppes indiquées comme suit :

2 - Fonds de concours des communes pour la CCVO3F (fibre et vidéoprotection)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

Imputation	BP 2020	DM n°2	BP 2019 + DM n°2
Section de Fonctionnement			
6156	156 900.00 €	- 22 730.00 €	134 170.00 €
673	77 600.00 €	230.00 €	77 830.00 €
6042	7500.00 €	2 500.00 €	10 000.00 €
61521	90 000.00 €	20 000.00 €	110 000.00 €
Section d'investissement			
21533	1 534 840.00 €	34 000.00 €	1 568 840.00 €
2181	1 881 881.18 €	- 34 000.00 €	1 847 881.18 €

Approuve le plan pluriannuel de remboursement ainsi que le tableau des loyers annuels de la maintenance de la fibre noire municipale comme indiqué ci-dessous.

3 - Syndicat l'Entente Oise-Aisne modification des statuts

Communes	Loyer maintenance annuel par commune sur 15 ans (H.T.)
L'Isle Adam	2 345.40 €
Méry-sur-Oise	3 550.00 €
Mériel	394.50 €
Parmain	1 114.50 €
Presles	523.50 €
Villiers Adam	183.50 €
Chauvry	84.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Emettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat mixte Entente Oise-Aisne.

4 - Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à la majorité**,

Emettre un avis défavorable à la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020 - 2026.

DU COTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Au cœur de la vallée de l'Oise, le circuit « Les bords de l'Oise » est proposé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F), en collaboration avec l'Office de Tourisme communautaire, afin de vous faire découvrir notre patrimoine.



À travers ce parcours, laissez-vous charmer par les paysages champêtres qui bordent la vallée et partez à la découverte de ses sites remarquables : le château de Méry-sur-Oise, le musée Jean Gabin à Mériel, la Plage de L'Isle-Adam ou encore l'église de Jouy-le-Comte à Parmain. Tous ces lieux vous dévoileront leurs histoires...

Alors, à vos vélos et à vos baskets pour une belle balade au sein de la Vallée de l'Oise !

L'INTERCOMMUNALITÉ EST EN TRAIN DE VOUS CONCOCTER DEUX AUTRES CIRCUITS !

D'ici fin mai/début juin, une nouvelle boucle de près de 15 kms reliera les villes de Villiers-Adam, Bethemont-la-Forêt et Chauvry.

Elle sera plus technique que la première, empruntera des chemins de traverse et des sentiers forestiers. Elle s'adressera à des sportifs adolescents et adultes.

Puis, un troisième circuit visant à relier les trois forêts de la communauté de communes est actuellement en cours de réflexion.



Le saviez-vous ?

Cette boucle de 28 kms qui relie les villes de Méry-sur-Oise, Mériel, Parmain et L'Isle-Adam a été inaugurée en présence des Maires et élus le 3 octobre en ouverture de la Fête du Vélo.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverte depuis de nombreuses années grâce à la volonté de la Mairie, la bibliothèque de notre village est avant tout un lieu de vie sociale.

Sa mission première est de vous proposer des livres mais elle est surtout un lieu d'échanges où lecteurs et futurs lecteurs passent nous dire bonjour, parler de la pluie et du beau temps et repartent satisfaits de ce moment convivial.

Coté pratique :

Elle est ouverte le samedi matin sauf les :

20 et 27 février

24 avril

1^{er} et 15 mai (ouverte exceptionnellement le 8 mai)

Heures d'ouverture : de 10h à 12 h

Conditions d'emprunt : ouverte à tout public et gratuit.

Nous demandons aux lecteurs ayant emprunté des livres depuis plusieurs mois de nous les rapporter.

Les enfants dans le cadre de l'école ne bénéficient plus de l'accès à la bibliothèque suite au départ de la bénévole. N'hésitez pas à venir le samedi avec vos enfants qui trouveront de nombreux livres jeunesse.



La bibliothèque a de nombreuses adeptes de Marie Bernadette DUPUY, écrivaine française, auteure de plusieurs romans à la croisée de plusieurs genres, notamment le roman historique, le policier et les histoires d'amour.

Découvrez sa dernière saga en 3 tomes : LARA

D'autres romans de cette auteure sont à emprunter.



« Une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut » Cicéron.

Meilleurs vœux 2021 à tous les lecteurs et futurs lecteurs.

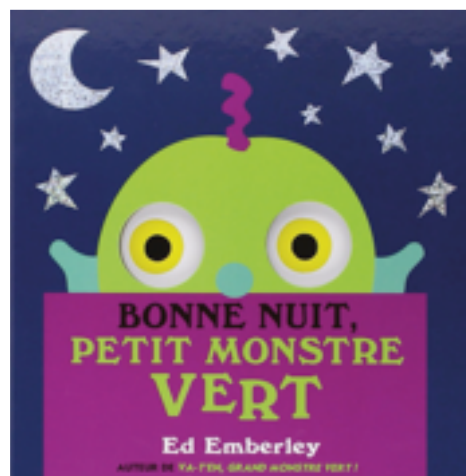
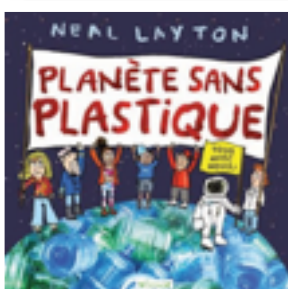
Les Bénévoles

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les nouveautés Adultes



Les nouveautés Enfants





LES ACTUALITÉS DU SYNDICAT TRI-OR

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Pour faire appel au service de collecte :

Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>

ou je téléphone **N° Vert 0800 089 095**

Horaires du standard : lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 - 17h

- Je précise la nature et le volume de mes «monstres».
- Je conviens d'un rendez-vous dans les 15 jours avec le service de collecte, du lundi au samedi entre 7h et 19h.
- On m'indique la tranche horaire du passage.

Le jour convenu, une heure avant son passage, le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS.
Je sors mes "monstres" sur le trottoir devant mon habitation ou au point de regroupement convenu et je suis présent au moment de la collecte.



Longueur maxi : 2m
Largeur maxi : 1,50m
Poids maximum par objet : 75 kg
Branchages fagotés, meubles démontés ou non.



Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous, vous pouvez vous adresser à la mairie de votre commune !

FOCUS SUR LE TRAITEMENT DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ordures ménagères collectées dans votre commune sont traitées par une usine de compostage. Il est donc important de bien respecter les consignes de tri afin d'éviter que des substances toxiques ou des matériaux indésirables tel que le verre ne se retrouvent dans le compost. Les agriculteurs du territoire du syndicat épandent ce compost sur leurs terres.



ZOOM SUR LES CHIFFRES CLÉS DE 2019: LES DÉCHETS PRODUITS À BÉTHEMONT LA FORÊT



Emballages recyclables
41 kg/habitant/an
+14% par rapport à 2018
< Moyenne TRI-OR de 47 kg

Bravo !



Emballages en verre
35 kg/habitant/an
+2% par rapport à 2018
> Moyenne TRI-OR de 30 kg

Bravo !



Ordures ménagères résiduelles
376 kg/habitant/an
+6% par rapport à 2018
> Moyenne TRI-OR de 306 kg

Encore un effort...



Encombrants
40 kg/habitant/an
-13% par rapport à 2018
< Moyenne TRI-OR de 48 kg

Bravo !

ÇA S'EST PASSE A BETHEMONT

PREMIER MARCHÉ RURAL



Au mois de septembre 2020, nous avons inauguré le marché de Béthemont. En partenariat avec la Fourmilière 95 qui nous avait amené quelques légumes, nous avons réuni un volailler, un

atelier gourmand à base de semoule, une fabricante de masques, une fabricante de bougies et de savons, la brasserie de L'ISLE ADAM. Notre rémouleur Béthemontois, Mr Guy DUBOIS apiculteur renommé et un artisan confiturier étaient également de la partie.

Sans oublier pour la partie environnementale un fabricant de composteur et de jeunes volontaires de la Fourmilière.

Après l'installation, quel bonheur de voir des Béthemontois, des Chauvriots et quelques voisins venus de Villiers Adam, de Taverny faire leurs emplettes sur ce petit marché local et soucieux de son environnement.

Bien sûr pas d'inauguration sans apéritif. Les choses ont été faites dans l'ordre :

Découpage du ruban, ensuite arrosage.

Et puis tout ce petit monde est rentré chez soi. Depuis, chaque mois la question est la même :

On recommence quand ?

La réponse est claire :

DES QUE NOUS POURRONS !!!!!!!

ÇA S'EST PASSE A BETHEMONT

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2020 à 11h00 Mr Guy DUBOIS représentant la FNACA, Mr Didier DAGONET Maire de Béthemont la Forêt, Mme Isabelle OGER 1ère Adjointe et Mr Thierry VINCENT 2ème Adjoint ont célébré l'armistice de la Première Guerre Mondiale. Après avoir déposé la gerbe émanant de la député, Mme Cécile RILHAC, ainsi que celle de la commune. Mr DAGONET a cité les militaires tombés au champ d'honneur durant cette année.

La cérémonie, ayant dû se dérouler à huis-clos selon les recommandations préfectorales, s'est terminée à 11h30.



ÇA S'EST PASSE A BETHEMONT

DISTRIBUTION DES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE À NOS AÎNÉS



Les 05 et 12 décembre derniers de singuliers promeneurs déambulaient dans les rues de notre village.

Qui en voiture, d'autres à pieds. Mais que s'est il donc passé ces deux jours particuliers ? Eh bien crise du COVID oblige, le Père Noël n'a pas pu convier nos aînés à leur traditionnel « cocktail-remise de cadeaux ». Il a donc mandaté les membres du CCAS ainsi que le Conseil Municipal pour distribuer, Bons Cadeaux, Coffret Apéritif ou encore Coffret Festif. A la différence des autres années, ce coffret ne comprenait pas moult petites verrines, mais plutôt une belle portion de Foie Gras Frais en provenance de Chauvry, nous espérons que cette innovation vous aura plu.

Nous attendons de vous revoir l'année prochaine, en bonne santé, afin de reprendre le cours de nos festivités habituelles.

NOËL À BÉTHEMONT-LA-FORÊT



Notre traditionnelle animation de Noël n'a malheureusement pas pu être organisée cette année à cause du contexte sanitaire.

Comme la fête d'école de fin d'année n'a pas eu lieu, les enfants scolarisés ont reçu une boîte de chocolats offerte par le SIREs. Elle leur a été remise en classe pour profiter des douceurs de cette période.



Comme il ne pouvait pas venir rencontrer les petits Béthemontois, le Père Noël nous a missionnés pour lui transmettre les jolis courriers des enfants de notre village et les listes de cadeaux dont ils rêvaient pour le 25 décembre.

Une magnifique boîte aux lettres décorée et illuminée a donc été installée devant la mairie, bien décorée et illuminée et de nombreuses lettres, plus belles les unes que les autres, ainsi que de jolis dessins y

ont été déposés.

Tout a été envoyé au Père Noël qui nous a confirmé qu'il allait répondre à chacun de nos enfants.

La magie de Noël est restée bien présente dans notre village et nous espérons que nous pourrons de nouveau reprendre nos animations prochainement.



ÇA S'EST PASSE A BETHEMONT

ILLUMINATIONS & DÉCORATIONS

Bravo à l'ensemble des personnes qui ont merveilleusement contribué à faire des périodes de fêtes de fin d'année un beau moment d'émotions partagées en décorant leurs maisons, jardins de guirlandes et objets lumineux.



LE CARNET – ETAT CIVIL 2020

Naissances

FILIPPE Nolan né le 18 octobre 2020

DELAMOUR Léo, Jacques, Christian né le 26 octobre 2020

DEQUAIRE Willian, Joseph, Benito né le 20 novembre 2020

ODIETTE MEUDOU Luna, Raymonde, Armonia née le 21 novembre 2020



Didier DAGONET
Maire de Béthemont-La-Forêt
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs

Meilleurs Vœux 2021 !